

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 07 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{er} Juillet 2022
--

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique)

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-055

Objet de la délibération : Modification de la composition du Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 17 juillet 2020, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il avait été procédé à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois.

Le nombre de représentants avait été arrêté selon la puissance de l'échangeur, de la façon suivante :

Puissance	Concernés	Nombre de représentants
Inférieur ou égal à 25	7 particuliers	3 représentants
Supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50	Néant	0 représentant
Supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100	La commune	7 élus
Supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150	Copropriété CLAIR MATIN	1 représentant
Supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200	Résidence L'YZERON	1 représentant
Supérieur à 200 et inférieur ou égal à 250	Le CARMEL	1 représentant

Compte tenu de la démission de M. LIOT Julien, il convient de procéder à son remplacement.

L'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, elle doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du remplaçant de M. LIOT, par vote à bulletins secrets, après candidature.

Est désigné, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, parmi le Conseil Municipal :
Monsieur DURAND Pierre.

Les membres élus siégeant au sein du Conseil d'exploitation des chaufferies bois sont :

Mme NELIAS Agnès
M AIGLON Olivier
M. DURAND Pierre
Mme DEJOUR Valérie
M RULLIAT Christian
M. FOURDIN Fabrice
M. LHOPITAL Guy

Les représentants des usagers restent fixés ainsi :

M DANDOY Bruno (résidence L'Yzeron) / Maitre REY Jean-François (Clair-Matin) / M COUBLE Philippe, M BAZIN Patrice, Mme DUPIN Yolande (particuliers) / Sœur Colette (Carmel).

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision et de la signature de tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

19 JUIL. 2022

Publication ou notification du :

19 JUIL. 2022

Affichage du compte-rendu le :

19 JUIL. 2022